



Département du Bas-Rhin

SIVOS « LES JARDINS DE L'ABBAYE »

Arrondissement de Saverne

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°04/2019

SEANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 – 19H30 MAIRIE DE SCHWENHEIM

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES ELUS : 11
NOMBRE DE DELEGUES SUPPLEANTS ELUS : 11
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 11
NOMBRE DE DELEGUES SUPPLEANTS EN EXERCICE : 11
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS A LA SEANCE (TITULAIRES ET SUPPLEANTS):11/ 22
NOMBRE DE VOTANTS PRESENTS A LA SEANCE : 10/ 11 – LE QUORUM EST ATTEINT

CONVOCATION ADRESSEE AUX DELEGUES SYNDICAUX PAR COURRIER DU 08 OCTOBRE 2019.

MEMBRES PRESENTS :

Commune de Kleingoeft :

Mme Carine RITTER, déléguée titulaire
Mme HEYLI Gaby, déléguée titulaire

Commune de Lochwiller :

Mme Danièle EBERSOHL, déléguée titulaire
M. GOETZ Yves, délégué titulaire

Commune de Marmoutier :

M. Aimé DANGELSER, délégué titulaire, Président du SIVOS
Mme Valérie MEYER, déléguée titulaire

Commune de Reutenbourg :

M.GOERGER Frédéric, délégué titulaire
M.HUSSER Cédric, délégué titulaire

Commune de Schwenheim :

M. José CAPINHA, délégué titulaire
M OELSCHLAGER Gabriel, délégué titulaire
M.LERCH Joseph, délégué suppléant

MEMBRES EXCUSES :

M.WEIL JEAN-CLAUDE, M.SCHWALLER CLAUDE.

M.MUCKENSTURM STEPHANE, DONNE PROCURATION A M.GEORGER FREDERIC

ORDRE DU JOURS

- 2019-30 Approbation du PV de la séance du 26 Juin 2019
- 2019-31 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2019-32 Marchés et Rénovation des salles de classe
- 2019-33 Convention de location de matériel avec l'association Gym Marmoutier
- 2019-34 Convention avec l'Ecole pour l'utilisation des locaux
- 2019-35 Ressources Humaines : ASA
- 2019-36 Ressources Humaines : Prévoyance
- 2019-37 Ressources Humaines : Avancement de grade Mme WATTRON
- 2019-38 Site Internet
- 2019-39 Prévision section d'investissement (Budget 2020)
- 2019-40 Courrier des ATSEMs
- 2019-41 Divers

La séance est ouverte à 19H35.

2019-30 Approbation du PV de la séance du 26 Juin 2019

Le procès verbal de la séance du 26 Juin 2019 a été adressé aux membres du Comité Syndical avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents, dans la forme et la rédaction proposées.

2019-31 Désignation d'un secrétaire de séance

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- M.HUSSER Cédric, comme secrétaire de séance.

2019-32 Marchés et rénovations des salles de classe

Le Président fait état du bilan global des rénovations des salles de classe 06 et 07 et annexes du cycle 3 à l'ensemble des membres présents. Il indique également :

- Une plus-value pour le lot menuiserie 433 € HT.
- Deux vidéoprojecteurs, deux ordinateurs neufs ainsi que deux tableaux triptyques ont également été achetés pour équiper ces deux nouvelles salles de classe.

Une visite des salles de classe après rénovation s'est effectué en date du 30 septembre 2019 à 19h30.

➤ **Décision du Comité Syndical :**

- Le Comité Syndical autorise le Président à signer les avenants en moins-value, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans la limite des crédits inscrits au budget.

2019-33 Convention de location de matériel avec l'association Gym Marmoutier

Une rencontre a eu lieu entre l'Association de Gym Marmoutier ainsi que le SIVOS avant la rentrée scolaire à la demande de la Présidente de l'association.

L'association de Gym Marmoutier souhaite mettre en place une convention d'utilisation de matériels, celui-ci étant utilisé par l'école pour les cours d'EPS. Une contribution financière est demandée, celle-ci est à délibérer lors du Comité Syndical, environ 2 € / enfants sont demandés. (Environ 250 enfants pour l'école élémentaire uniquement). Un premier jet de la convention sera transmis aux membres du bureau.

Tout le matériel de l'association GYM Marmoutier (hors praticable GRS et plaques de sol) est susceptible d'être utilisé par les élèves du CP au CM2, si un cycle gym est mis en place.

- **Après discussion le Comité Syndical :**
- Emet un accord de principe pour la mise en place d'une convention avec les utilisateurs.

2019-34 Convention avec l'Ecole pour l'utilisation des locaux

Le Président indique que des réunions d'information ont lieu en dehors du temps scolaire dans les différents cycles scolaires.

Afin, que le SIVOS soit déchargé de toutes responsabilités en cas d'accident il convient de mettre en place une convention entre les différentes parties.

- **Après discussion le Comité Syndical :**
- Emet un accord de principe pour la mise en place d'une convention avec les utilisateurs.

2019-35 Ressources Humaines : ASA

Le Président expose aux membres du comité syndical que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent ont été déterminées par délibération, après avis du Comité Technique.

- ✓ ***Vu la délibération 2018-22 du comité syndical du 25 avril 2018,***

Il convient de rajouter en évènement familiaux :

- Rentrée scolaire : 1h
- Enfants malade : 6 jours (+ sous conditions)

Une note de service est en cours d'élaboration, afin de rappeler les points suivants aux agents :

- Toute demande d'ASA doit faire la preuve d'une demande écrite via le formulaire de demande qui leur sera transmis prochainement, et être validé par l'autorité territoriale (Président).
- Un justificatif doit être transmis.
- Les jours d'ASA doivent encadrer la date de l'évènement.

➤ **Le Comité Syndical :**

- Approuve à l'unanimité l'ensemble des documents proposés et autorise le président à signer toutes pièces relatives aux ASA.
- Approuve à l'unanimité l'intégration des deux ASA pour évènement familial.

2019-36 Ressources Humaines : Prévoyance

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 16/10/2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 12/11/2019 ;

VU l'exposé du Président ;

➤ **Après discussion le Comité Syndical :**

DECIDE D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE à compter du 1er janvier 2020.

DECIDE D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- **Le montant unitaire de participation sera de 10 € mensuel par agent.**

PREND ACTE que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement soient identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

4) AUTORISE le Président à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

2019-37 Ressources Humaines : Avancement de grade

Vu, le tableau d'avancement de grade,

Vu, l'avis de la CAP en date du 24/09/2019,

Le *Président* propose au Comité Syndical la création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'ATSEM principale de 1^{ère} classe, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées.

Après avoir entendu le *Président* dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

- **Le Comité Syndical :**

Décide

- la suppression, à compter du 01/12/2019 d'un emploi permanent à 28/35^{ème} d'ATSEM principale de 2^{ème} classe.
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à 28/35^{ème} d'ATSEM principale de 1^{ère} classe.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2019-38 Site internet sivos-marmoutier.fr

Le Président informe, que le site internet du SIVOS va bientôt être publié. Le prestataire finalise l'alerte SMS.

- **Le Comité Syndical :**

- Propose de faire une relance papier auprès des parents n'ayant pas bénéficié d'une information concernant le lancement d'alerte SMS par nos services en cas de retard de bus.

2019-39 Prévision budgétaire 2020 pour la section d'investissement

Le Président, informe le comité syndical, qu'il convient de définir les projets d'investissement, s'il y a lieu, de l'exercice N+1 (Année 2020) dans le cadre de la préparation du budget (section investissement).

Le Bureau propose :

- La rénovation des deux dernières salles de classe. (salle 01 et salle 05)

➤ **Décision du Comité Syndical :**

- Valide la proposition du bureau et autorise le Président à faire toutes les démarches et de signer toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.

2019-40 Courrier des ATSEMs

Le courrier des Atsems est évoqué par le Président.
L'avis de chaque délégué est sollicité lors d'un tour de table.

➤ **Décision du Comité Syndical :**

Le comité syndical, indique que des solutions sont actuellement en cours d'études, et que certains facteurs sont à prendre en compte.

A 21H Mme MEYER Valérie quitte la séance.

2019-41 Divers

- Proposition d'augmentation du temps de travail au secrétariat du SIVOS 28/35^{ème} ou 30/35^{ème} compte tenu de la charge de travail de l'agent. Cela doit être validé par le Comité Technique du Centre de gestion et accepté par délibération du prochain Comité Syndical.
A l'unanimité le Comité Syndical émet un accord de principe au passage à 30/35^{ème} à valider au prochain Comité Syndical.
- Devis pour un meuble à la maternelle salle 03.
- Devis de réglage des têtes thermostatiques et pose de deux robinets lavabo(temporisé) .
- Achat d'un souffleur à batterie.
- Peinture/Traçage cour de l'école.
- Ballast : Passage en LED cycle 02 salle D.
- Régularisation ES Gaz.
- Régularisation des factures Orange.
- Dossier ADAPT (accessibilité) pour 2020 à budgétiser.
- La Région a versé la subvention à la collectivité pour le poste d'apprentissage.
- Stage à prévoir de l'apprentie CAP Petite Enfance dans une structure 0-3 ans.

- Formation des enseignantes avec 2SI (Prise en main du vidéoprojecteur et ordinateur).
- Les prochaines convocations pour les réunions de bureau se feront par mail.
- Reconduction CAP Petite enfance 2020/2021.
- Accompagnement du transport scolaire CUI fin de contrat 08/2020.
- Projet vélo évoqué. (suite au courrier du conseiller pédagogique M.BIRON)
- Nettoyage des gouttières du Cycle 03.
- Arbres HS au cycle 2 à remplacer.
- Frais de déplacement pour formation représentant du personnel CHSCT.
- Devis pour échelle cycle 03. (Formation échelle en hauteur)
- Frigo cycle 02 à remplacer.
- Vitre fissurée au cycle 02, faire des devis puis transmettre à l'assurance.

◆ 1.a) M.HUSSER Cédric interroge le Comité sur la suite à donner concernant la maintenance informatique.

-La proposition de M. CAPINHA est évoquée concernant la location du matériel informatique.

-Le Président propose de revoir prochainement les meilleures solutions à retenir suites aux différents devis.

◆ 1. b) Ecole inclusive.

M.CAPINHA propose des devis pour du matériel évolutif.

- Chaise 175€.
- Table à langer 1600€.

Il y a lieu de prévoir des devis comparatifs avant validation.

La séance est levée à 21H55.

Le secrétaire de séance :

M. HUSSER Cédric